

Province de Québec
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 4^e jour de mars 2013 à 20h00, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à laquelle sont présents :

Madame Louise Boudreault
Messieurs Alain Campbell, André Blanchet, Michel Bisson et Hugo Desormeaux

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Michel Samson

Madame Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, est aussi présente

Moment de réflexion.

ORDRE du jour :

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du procès-verbal du 4 février 2013
- 03.- Rapport du maire
- 04.- Rapport des conseillers, voirie, environnement, loisirs
- 05.- Rapport incendie, formation continue à Québec en juin
- 06.- Période de questions
- 07.- Journée thématique sur les enjeux de la Sécurité incendie
- 08.- Piste cyclable
- 09.- Taxes municipales
- 10.- Demande de remboursement pour remorqueuse
- 11.- Lettre de Mme Valérie Giroux
- 12.- Période de questions
- 13.- Adoption des comptes
- 14.- Varia : demande d'amendement

13-03-037

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié, ajout à l'item numéro 14 :
demande d'amendement

Adopté à l'unanimité

13-03-038

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE :

le procès-verbal de la séance du 4 février soit et est adopté avec les corrections
suivantes à la résolution numéro 12-02-030 :

- 1- enlever le paragraphe 4
- 2- au paragraphe 5, changer le mot choisi par le mot dû
- 3- au paragraphe 6, changer les mots (aux municipalités participantes) par le mot
carrefour

Adopté à l'unanimité

13-03-039

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour l'achat d'un camion citerne-pompe à deux fournisseurs dont : Equipements d'incendie Levasseur et Héloc Ltée;

ATTENDU que la séance du conseil de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk est le 4 mars et que l'ouverture des soumissions se fera le 5 mars à 14h00;

ATTENDU que le coût du camion recherché par le service incendie St-Emile/Lac-des-Plages ne doit pas dépasser la somme de 75 000.00 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

lors de l'ouverture des soumissions le 5 mars à 14h00, le conseil accepte la plus basse soumission à la condition que le prix demandé ne dépasse pas le prix cité ci-haut;

QUE :

cet achat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la municipalité de Lac-des-Plages;

QUE :

le coût du camion soit réparti selon l'entente établie entre les 2 municipalités;

QUE :

Madame Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, directrice-générale de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à l'achat et au transfert dudit véhicule

Adopté à l'unanimité

13-03-040

Il est proposé par M. le conseiller Alain Campbell
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la municipalité rembourse à Mme Louise Boudreault une somme n'excédant pas 100.00 \$ pour les activités Plaisirs d'hiver

Adopté à l'unanimité

13-03-041

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la résolution numéro 12-10-142 soit et est rescindée et remplacée par la suivante qui aurait due se lire comme suit:

En réponse à la demande de Monsieur Martin Blanchet et de Madame Chantal Beauchamp d'une copie à jour des états financiers du Carrefour de l'Info ainsi que l'état des résultats relatifs au Projet Artistes et Patrimoine, Parcours ancestral esquissé;

il avait été convenu par le conseil, suite à la proposition du conseiller Serge Carrière, appuyé par le conseiller Hugo Desormeaux que les documents demandés seraient remis à Madame Beauchamp et à Monsieur Blanchet après qu'ils aient été vérifiés par un comptable;

Monsieur Carrière avait également demandé qu'une lettre les informant de cette réponse leur soit envoyée dans les jours suivants;

Monsieur Desormeaux demande par la présente que le Carrefour de l'Info fasse vérifier par un comptable les états financiers de cet organisme et fasse parvenir une copie à Monsieur Blanchet et Madame Beauchamp.

Monsieur André Blanchet ne prend pas part à la décision du conseil.

Adopté à l'unanimité

13-03-042

Piste cycable Lac-des-Plages - St-Émile-de-Suffolk

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk désirent aménager une piste cyclable pouvant faire le tour du lac Des Plages en entier et se rendre à la municipalité voisine de St-Émile-de-Suffolk;

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk ont entamé des démarches pour que des plans soient présentés au MTQ (Ministère des Transports du Québec) pour raccorder le chemin du Tour-du-Lac à la route 323 et au Chemin du Lac-des-Îles de St-Émile-de-Suffolk pour les vélos uniquement;

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de St-Émile-de-Suffolk désirent travailler en collaboration pour aménager un circuit cyclable raccordant nos deux villages;

Considérant que la piste cyclable devrait longer la route 323 à la hauteur du Camp Ozanam;

Considérant que le MTQ prévoit faire des travaux sur la route 323 à la hauteur du Camp Ozanam;

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

Qu' :

une demande soit envoyée au MTQ pour qu'un tronçon de la piste cyclable soit permise le long de l'accotement de la route 323 entre le chemin du Tour-du-Lac de Lac-des-Plages et le chemin du Lac-des-Îles de St-Émile-de-Suffolk;

Qu' :

une demande soit faite au MTQ pour que les accotements de la route 323 à cet endroit soient pavés sur une largeur de 1.75 M au lieu du 1.5 M prévu originalement afin d'élargir la route et permettre la circulation des cyclistes à cet endroit sur l'accotement;

Qu' :

une demande soit faite par les deux municipalités participantes.

Adopté à l'unanimité

13-03-043

ATTENDU la demande de Recyclage Jorg Inc. de payer la facture de la remorqueuse pour son camion qui s'est enlisé dans le banc de neige sur l'accotement du Chemin Rang des Sources;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Alain Campbell

QUE:

la secrétaire fasse parvenir une lettre à cette compagnie l'informant de la décision du conseil dans cette demande;

Le 16 mars 2013

Recyclage JORG Inc.

ATT : Monsieur Ghislain Jorg

2136 Tour du lac Nominique

Nominique (Québec)

J0W 1R0

OBJET : Remorquage d'un camion.

Monsieur,

Suite à votre demande de vous rembourser les frais pour le remorquage de votre camion qui s'est enlisé dans un banc de neige sur l'accotement du chemin «Rang des Sources», nous tenons à vous informer que la municipalité n'est pas responsable de cet incident.

Votre camion s'est arrêté dans un pente et quand le conducteur a voulu repartir, la remorque de votre camion a glissé dans le banc de neige de l'accotement et est restée coincée. Un employé de la municipalité a demandé à votre conducteur de faire enlever votre camion par une remorqueuse pour éviter qu'un accident se produise puisqu'on pouvait à peine circuler à cause du camion qui bloquait les $\frac{3}{4}$ du chemin.

Il neigeait la journée où votre camion est resté coincé mais la chaussée était en bon état puisque les autobus scolaires venaient d'y circuler sans problème.

Votre demande a été présenté au conseil municipal le 4 mars et celui-ci a refusé de payer la facture, n'étant pas responsable de cet incident.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gisèle Ethier
secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

13-03-044

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 983 à chèque numéro 1081

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes de mars 2013.

Gisèle Ethier
secrétaire-trésorière

13-03-045

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

maire

secrétaire-trésorière